

## FIP et FCPI : des levées stables en 2022

### 367 M€ collectés auprès de 53 000 souscripteurs

France Invest (Association des Investisseurs pour la Croissance) et l'AFG (Association Française de la Gestion financière) publient ce jour les résultats de l'enquête annuelle France Invest-AFG sur le niveau et la nature de la collecte réalisée en 2022 par les gestionnaires de **FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation) et de FIP (Fonds d'Investissement de Proximité)**, instruments dédiés au financement des entreprises innovantes et des PME régionales. Les levées de capitaux calculées en 2022 concernent les FCPI et les FIP créés en 2021 et en 2022 et ayant levé en 2022. **L'étude couvre 100 % du marché à savoir 25 structures.** Parmi elles, 19 ont levé des capitaux (21 en 2021) sur 23 véhicules d'investissement FCPI ou FIP (26 en 2021), dont 6 ont obtenu le label « Relance ». Ce label permet aux épargnants et investisseurs professionnels d'identifier les organismes de placement collectifs (OPC) apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotées ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance.

#### A retenir :

- **Une collecte stable à 367 M€ (vs 378 M€ en 2012)**
- **Un intérêt confirmé des souscripteurs pour le financement de l'innovation (70 % des souscriptions réalisées par des FCPI)**
- **Le nombre de souscripteurs se maintient : 53 000 personnes**
- **La hausse du nombre de fonds agréés en 2022 (18 vs. 13 en 2021) peut laisser envisager un rebond de l'attractivité de ces véhicules en 2023.**

\*\*\*\*

**En 2022, la collecte globale se maintient à 367 M€ (vs 378 M€ en 2021) auprès de 53 000 souscripteurs (idem en 2021). 70 % de la collecte a été réalisée au titre des FCPI et 30 % au titre des FIP.**

Les levées des FCPI en 2022 démontrent l'attractivité du financement de l'innovation ; pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, le nombre de FCPI ayant levé des capitaux est supérieur au nombre de FIP.

La prorogation temporaire (jusque fin 2022) de l'augmentation du taux de réduction d'impôt sur le revenu de 18 % à 25 % au titre de l'IR PME est entrée en vigueur le 18 mars 2022. La prorogation de ce taux majoré jusque fin 2023 a été votée mais n'est pas encore entrée en vigueur.

\*\*\*

L'étude « Levées de capitaux par les FCPI et FIP en 2022 », est disponible sur les sites [www.franceinvest.eu](http://www.franceinvest.eu) et [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr).

\*\*\*

### Contacts presse

**France Invest** – Sonia Duarte – +33 (0)7 86 60 01 20 – [s.duarte@franceinvest.eu](mailto:s.duarte@franceinvest.eu)

**AFG** – Caroline de Cassagne – +33 (0)6 11 72 86 63 – [c.decassagne@afg.asso.fr](mailto:c.decassagne@afg.asso.fr)

### À propos de France Invest

France Invest regroupe la quasi-totalité des équipes de capital-investissement actives en France et compte à ce titre plus de 400 membres actifs et 185 membres associés au 31/12/2022. A travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place elle figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du capital-investissement. Promouvoir la place et le rôle du capital-investissement, participer activement à son développement en fédérant l'ensemble de la profession et établir les meilleures pratiques, méthodes et outils pour un exercice professionnel et responsable du métier d'actionnaire figurent parmi les priorités de France Invest. Plus d'information : [www.franceinvest.eu](http://www.franceinvest.eu)

### À propos de l'AFG

L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie. Elle est la voix collective de ses membres, les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers. En France, la gestion d'actifs, c'est 700 sociétés de gestion, pour 4 800 Mds € d'actifs sous gestion et 85 000 emplois dont 26 000 propres aux SGP.

L'AFG se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance. Elle définit des positions communes qu'elle porte et défend auprès des pouvoirs publics, contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème et s'engage dans l'intérêt de tous à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France en Europe et au-delà. Elle s'investit pour l'avenir.